

Compte rendu de la séance de Conseil Municipal, jeudi 2 juillet 2020 à 18 h

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (13)	Dominique Chaudey, Jérôme Hervé, Ghislain Chouet, Josette Richard, Jérôme Mourot, Marylène Gimeno, Jean Luc Pairis, Christophe Schoenfelder Jérôme Pernot, Aline Richard, Fabienne Drezet, Claude Bindit (arrivé à 19h35), Mélanie Pointurier (arrivée à 20h00)
Absents excusés (2)	Patricia Alexanian (procuration à J.L. Pairis), Bruno Jamet (procuration à D. Chaudey)
Secrétaire de séance	Ghislain Chouet

Le 2 juillet 2020, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Dominique Chaudey, Maire.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 h 16, émargement de la feuille de présence.

Ordre du jour :

Intervention de Damien Sonet, gestionnaire ONF de la commune
Questions diverses

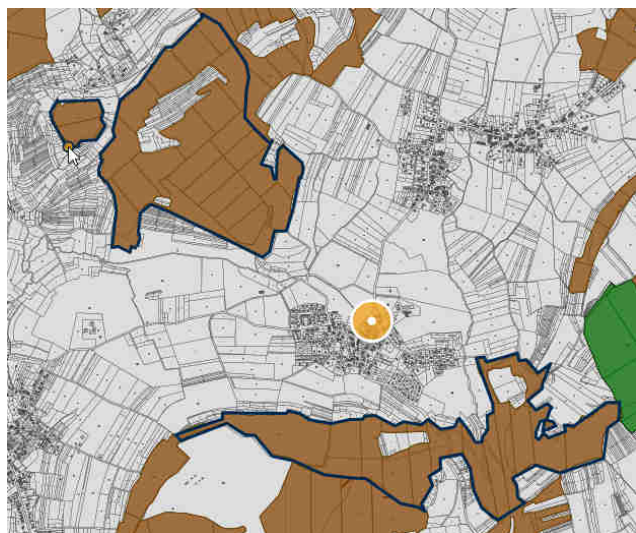
1/ Présentation des rôles de l'ONF

Les forêts françaises publiques sont gérées par l'ONF afin d'avoir une gestion durable et de pérenniser la forêt pour obtenir du bois « qui sert à autre chose que du bois de chauffage ».

3 piliers de gestion :

- Economique (revenu lié à la vente de bois)
- Social (randonnée...)
- Ecologique (les jeunes arbres sont plus consommateurs de CO2 que les plus anciens, d'où l'intérêt de faire des coupes)

Un document de référence établi pour une durée de 20 ans décrit les lignes conductrices sur la gestion de la forêt des communes. Il est disponible en mairie. Celui de la commune d'Echenans sous Mont Vaudois a été rédigé en 2005. Une nouvelle version sera à rédiger sur ce mandat à l'horizon 2024 -2025.



La commune dispose d'environ 198ha de forêt situé sur 2 cantons : Le Mont Vaudois et la Grappiotte.

La forêt est composée majoritairement de hêtre et chêne pour 50% des essences, 20% de feuillu dit précieux (érable, tilleul...) et le reste en bois divers.

Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/forets-publiques>

L'état d'assiette (liste des coupes) a lieu chaque année, la vente des coupes de la commune se fait sur pied, c'est-à-dire qu'il est à la charge de l'acheteur de le couper et de le sortir de la forêt. Il dispose de 24 mois pour le sortir.

Cette année, il y a 2 articles en vente : - parcelle 2-3, feuillus sur pied
- une partie de la parcelle 5

Les frais de garderie (gestion par l'ONF) s'élèvent à 12% des ventes sur l'année précédente ainsi que 2€ / ha.

Les recettes de l'ONF au niveau de la France s'établissent comme suivant :

- 25% grâce aux frais de garderie
- 60% grâce aux recettes des forêts domaniales / gestion incendie dans le sud / protection des dunes et avalanches
- L'état vient fermer le budget mais les dotations sont de plus en plus faible.

L'ONF compte environ 6500 agents.

70% de la surface des forêts française appartient à des privés, 30% est dans le domaine public. Insistance du maire sur le devoir de protection des forêts qui devrait être une fonction régalienne.

Rappel de la volonté de la commune de racheter des parcelles de forêt lorsque l'occasion se présente (héritage...)

Mr Sonet quitte le conseil à 19h30.

2/ Sujets divers :

- Subvention de l'état d'un montant de 91000€ reçue pour la réfection de la rue de Luze.
- Correction des membres de la Commission Communale des Impôts Direct :

Représentant : Dominique

Titulaire : Patricia A / Aline R / Claude B / Jérôme M / Jérôme P / Christophe S

Suppléant : Josette R / Marylène G / Fabienne D / JL PAIRIS

➔ Proposition à Gérard Alizon et Pascal Rollin

Rappel benne à verre rue du Levant :

La commune rappelle que le dépôt du verre dans le container doit **se faire à des horaires convenables** afin de respecter les habitants à proximité. (cf horaire ci – après sur les activités bruyantes)

Il est également rappelé qu'il est **interdit de laisser du verre ou des cartons au pied du container.**

⇒ Un affichage va être apposé à proximité

Rappel sur les activités générant des nuisances sonores (travaux, tontes, élagages, disqueuses...) :

Du lundi au samedi : **9h – 12h et 14h – 19h30**

Dimanche et jours fériés : **10h – 12h**

Travaux de la 5^{ème} classe (sous la mairie) :

Début des travaux le lundi 6 juillet (pose de nouvelles fenêtres / réfection murs / pose VMC...)



Fin de la séance à 20h50